

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Etaient Présents 53 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Patrick MAUNAS	à	Paule BERGES
	Pierre-Félix CAUHAPE	à	Daniel LACRAMPE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Pierre MIQUEU-LAHORGUE	suppléant de	Claude LACOUR
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Gérard ROSENTHAL, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, David CORBIN (excusé), Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Gérard BURS (excusé).

RAPPORT N° 22-171109-DIV-

REÇU  
Le 17 NOV. 2017  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

DEPOT DE PLAINTE POUR PECHE ILLEGALE PAR LES PECHEURS ESTUARIENS DANS LE PORT DE BAYONNE : APPUI DE LA CCHB

M. LACRAMPE fait part à l'assemblée du projet de plainte envisagé par l'Association Agréée de Pêche et de la protection des milieux Aquatiques du gave d'Oloron (AAPPMA du gave d'Oloron).

A cet égard, il rappelle le contexte législatif et réglementaire qui interdit, notamment, la pratique de la pêche dans les ports et précise qu'aucune autorisation dérogatoire n'a, à ce jour, été accordée aux pêcheurs estuariens dans la limite administrative du port de Bayonne.

Compte-tenu de ces éléments qui mettent en évidence l'illégalité de la pêche estuarienne pratiquée dans le port de Bayonne et du lourd préjudice que cette activité cause tant à la biodiversité qu'au développement de la pêche sportive dans les vallées intérieures des bassins versants, le Président propose que la Communauté de Communes du Haut Béarn s'associe à l'action de la Communauté du Béarn des Gaves contre la pêche illégale par les pêcheurs estuariens dans le port de Bayonne.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 51 voix pour, 3 contre (M. David MIRANDE, Mmes CAMPELLO, BESSONNEAU) et 8 abstentions (Mmes JAUBERT-BATAILLE, BERGES, MÉDARD, BALLIHAUT, MIQUEU, Messieurs MAUNAS, BARRERE-MAZOUAT, LAHARGUE)

- **SOUTIENT** l'action déclenchée par la Communauté de Communes du Béarn des Gaves à l'encontre des pêcheurs estuariens dans la limite administrative du port de Bayonne,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à suivre ce dossier, et à engager, si nécessaire, la Communauté de Communes du Haut Béarn, y compris à ester en justice.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 novembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 17.11.17



Le Président

Daniel LACRAMPE

